

examen complet afin de découvrir si l'ensemble des frais de voyage ne pourrait pas être réduit.

Cela pourrait se faire de plusieurs façons. Il faudrait peut-être changer de mode de transport, diminuer le nombre des déplacements et utiliser les avions de l'Aviation royale du Canada pour déménager le personnel, lorsqu'un de ces avions est en partance et qu'il a des places de libres à son bord: on pourrait peut-être alors utiliser ces avions pour transporter le personnel.

Je crois qu'on peut dire que cela fait partie de notre ligne générale de conduite de surveiller l'ensemble des dépenses de voyages afin de voir si des réductions ne pourraient pas être faites dans ce domaine. La marine en est arrivée à la conclusion qu'elle pourrait réaliser cette petite économie en ce qui a trait à l'ensemble des voyages. Dans certains cas, le personnel ne changera peut-être pas de poste aussi fréquemment que par le passé.

Je vous ai donné un exemple en vous faisant voir comment nous sommes en voie de prolonger de deux à trois ans la période de service de l'armée outre-mer.

M. McCLEAVE: Pourrais-je poser au ministre une autre question à ce sujet? J'ai appris de la part des gens de la marine qui ont dû déménager qu'ils ne peuvent pas emporter tous leurs meubles et autres effets, mais une partie seulement, grâce à l'allocation de voyage. Le ministre aurait-il l'obligeance de faire des commentaires là-dessus?

M. PEARKES: C'est vrai. Il existe certaines allocations de voyage depuis un certain nombre d'années. Un particulier peut transporter une certaine quantité de meubles, mais s'il en a accumulé plus que la quantité en question, il doit payer les frais de transport de l'excédent.

M. PEARSON: Les règlements ont-ils été changés au cours de la dernière année ou à peu près?

M. PEARKES: Non, pas que je sache. Je crois que l'allocation est la même depuis bien des années.

M. HALES: Des changements sont-ils intervenus en ce qui a trait au transport des étudiants de réserve de la marine qui se rendent à l'une ou l'autre des côtes? On m'a appris, et j'ai moi-même entendu dire, qu'un étudiant de la marine allait se rendre sur la côte du Pacifique par avion d'Air-Canada, et vous savez qu'un voyage de cette sorte est très dispendieux. Pourquoi ne voyage-t-il pas par les chemins de fer Nationaux par exemple?

M. PEARKES: Les deux modes de transport font l'objet d'études et si l'étudiant n'a pas beaucoup de temps à sa disposition, on le fait voyager par avion d'Air-Canada. De même, quand le ministère doit payer les dépenses de voyage et que la paye de l'individu en voyage revient à peu près au même que le prix du billet par avion, la différence entre le billet par chemin de fer et le billet par avion, si on ajoute les frais du wagon-lit, le prix des repas et la paye à laquelle il a droit même durant le voyage, il en résulte qu'il y a très peu de différence entre la somme totale de tous ces frais et le coût d'un billet par avion.

M. HALES: Même notre titre de députés ne nous donne pas droit à un laissez-passer à bord des avions d'Air-Canada, alors qu'eux en ont un. Tout ce que j'ai à dire c'est que vous devriez faire voyager ces gens par chemins de fer.

M. PEARKES: Vous êtes tout à fait à côté de la question.